CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2013

2/6 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DU « NOUVEAU MONS » – PROGRAMME DE RESIDENTIALISATION – PAIEMENT DE SUBVENTION A VILOGIA

La ville de Mons en Barœul est engagée dans une importante opération de Rénovation Urbaine concernant le quartier du « Nouveau Mons », en partenariat avec LMCU, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, le Conseil Général, les bailleurs Vilogia et Partenord, la CDC, la DDTM, le GIP-LMRU. La convention financière correspondante a été signée le 7 juillet 2009.

Cette convention comprend un ambitieux programme de près de 1 000 réhabilitations et résidentialisations.

Dans les secteurs de l'avenue Marc Sangnier et de la rue du Languedoc, les immeubles situés du n° 18 au n° 48 avenue Marc Sangnier, désignés îlots 2, 3, 4 (soit 176 logements) et les résidences 2- 4 et 6- 8 Lamartine situés rue du Languedoc, (soit 194 logements) font aujourd'hui l'objet d'importants travaux de réhabilitation et de résidentialisation. Ces opérations s'articulent avec des interventions de modification de l'espace public : suppression d'une contre-allée, création de voiries nouvelles…

La Ville de Mons en Barœul, en respect de la Convention Financière, accompagne les bailleurs dans le financement des opérations de résidentialisation. Dans ce cadre, le bailleur Vilogia sollicite le versement des subventions liées aux opérations de travaux sur les îlots de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Lamartine, respectivement pour un montant de 127 000 € et 99 000 €.

Il est précisé qu'une convention spécifique, entre le bailleur Vilogia et la Ville, définira les modalités de versement de ces subventions.

Considérant nos engagements au titre de la contribution au financement des opérations de résidentialisation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer l'ensemble des documents administratifs et juridiques conformément aux règles définies dans la Convention Financière ANRU signée le 7 juillet 2009,

- inscrire au budget, sous l'article fonctionnel 90824, compte nature 20422, les crédits nécessaires, soit un montant total de 226 000 € à verser au bailleur Vilogia au titre de sa participation financière relative aux travaux de résidentialisation des îlots de l'avenue Marc Sangnier et de la rue Lamartine.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.